

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

DECRET N°75-125 du 2 Juin 1975

nommant le Camarade SERPOS TIDJANI Nouréïni en qualité de Directeur par intérim du Centre National d'Education Révolutionnaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE 1er -- Le Camarade SERPOS TIDJANI Nouréïni est nommé par intérim Directeur du Centre National d'Education Révolutionnaire.

ARTICLE 2 -- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 2 Juin 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KERÉKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 MION + CNER 6 Ministères 12 CNR 4 Intéressé 1
SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc.DB-DCF-DC 8
Solde 2 DI 4 DP 2 DGM-13 JORD 1